Ville de
MONTGERON

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CODE POSTAL 91230

N/Réf. SC/PVG/CT/JPM/MC

ARRÊTÉ DU MAIRE

TEMPORAIRE – N° 25/0915

Réglementant la circulation de la mini-ferme pédagogique de la Ferme d'Olin du vendredi 5 décembre au dimanche 7 décembre 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code de la route,

Vu l'état des lieux,

Vu l'organisation des animations de Noël par la ville de Montgeron,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation pour permettre le bon déroulement de ces animations,

Considérant la nécessité de prendre des mesures pour garantir la sécurité des usagers,

Le Maire arrête

Article 1 La société La Ferme d'Olin, représentée par son Gérant, [redacted], est autorisée du vendredi 5 décembre au dimanche 7 décembre 2025 à sortir de la rue du Presbytère et à rejoindre l'avenue de la République en empruntant la rue du Docteur Léon Deglaire à contre sens pour permettre la mise en place et le retrait des animations sur la Place de Rottembourg à Montgeron (Essonne).

Article 2 La circulation sera réglementée par la Police municipale

Article 3 La signalisation nécessaire sera mise en place par les services municipaux de la ville de Montgeron.

Article 4 Ampliation du présent arrêté est transmise à :
- Monsieur le Commissaire de police de Montgeron,
- Monsieur le Directeur de la police municipale de Montgeron,
- Monsieur le Chef du centre de secours de Montgeron.

Article 5 Le Directeur Général des Services ou la Direction Générale Adjointe de la commune de Montgeron est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Mme le Maire et/ou d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montgeron le, 20 NOV. 2025

Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France

Publication sous forme électronique sur montgeron.fr